

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} JUIN 2001**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 1^{er} juin 2001*

Aujourd'hui, à douze heures cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 160 Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

n° 177 Loi sur les géologues

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.